



Tourisme à Levallois-Perret

Le touriste sans le sou

05 février : une CPN dans la continuité des précédentes. Un lite-motiv : NON, pas de sous

- ➡ Taux directeur : l'**UNSA-CCI** demande 0,5 % et une attention particulière pour les « oubliés de la promotion » (depuis 5 ans et plus). Taux directeur retenu : 0,1 % (possibilité de négocier plus en régions) car... pas de sous. En revanche, la recommandation préconisée par l'**UNSA-CCI** sera relayée en régions. L'**UNSA-CCI** a demandé un bilan de ces oubliés : il devrait être transmis.
- ➡ Déplafonnement de l'indice d'expérience (100 points) : l'**UNSA-CCI** pense aux plus anciens. NON, pas de sous.
- ➡ Augmentation du point d'indice, en état végétatif depuis 2010 : NON, pas de sous.
L'**UNSA-CCI** n'a pas reculé devant les arguments : hausse du coût de la vie = 9,55 % sur la période, augmentation des fonctionnaires (1,2 % sur 2 ans), augmentation de la charge de travail, aucune entreprise ne se permet de geler les salaires, possibilité de réserver une partie de l'abandon inespéré de la « Taxe France Telecom » (29 millions d'euros) pour cette augmentation,... Le point passerait à 5,00 € (4,666 € actuellement, soit + 7,2 %). NON, pas de sous.
- ➡ Bilan social : question impertinente de l'**UNSA-CCI** : quel plan d'actions pour réduire l'écart de rémunération homme-femme. Pas de réponse. Opacité totale des rares informations fournies, les rendant inexploitables.
- ➡ GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) : 8,923 millions d'euros de l'abandon de la « Taxe France Telecom » seront affectés à la GPEC (coordonnée, pour 923.000 €, par CCI France). Pour les 8 millions restant, droit de tirage, sur dépôt de dossier, pour les CCIR.

- ➔ Décret « refus de transfert » d'août 2019 : omerta. Contentieux au Tribunal, introduit par les Organisations Syndicales. L'**UNSA-CCI** déplore que la CPN ait été spoliée de ses prérogatives.
- ➔ Bilan Hygiène & Sécurité : un « catalogue à la Prévert » mais rien de concret. CCI France accepte que 5 régions n'aient pas réuni au moins 1 fois son CRHS en 2018.
- ➔ Indemnité compensatrice de l'augmentation de la CSG : l'**UNSA-CCI** demande la revalorisation de cette indemnité. La CPN aurait la possibilité de le faire mais... **NON, pas de sous**. Une fois de plus, contrairement à tous les agents publics et privés, nous n'aurons RIEN.

L'employeur est en train de jouer avec nous et d'essayer de nous user afin que nous succombions, le moment venu, à l'appel de la Convention Collective Nationale Privée. Pourtant, le Statut concerne aujourd'hui 95 % du personnel et nul ne sera contraint de l'abandonner.



**Contactez-nous, n'hésitez pas à nous
interpeller !! Témoignez de votre réalité !**

Toutes nos informations et bulletin d'adhésion sur

www.unsa-cci.com